



CPA

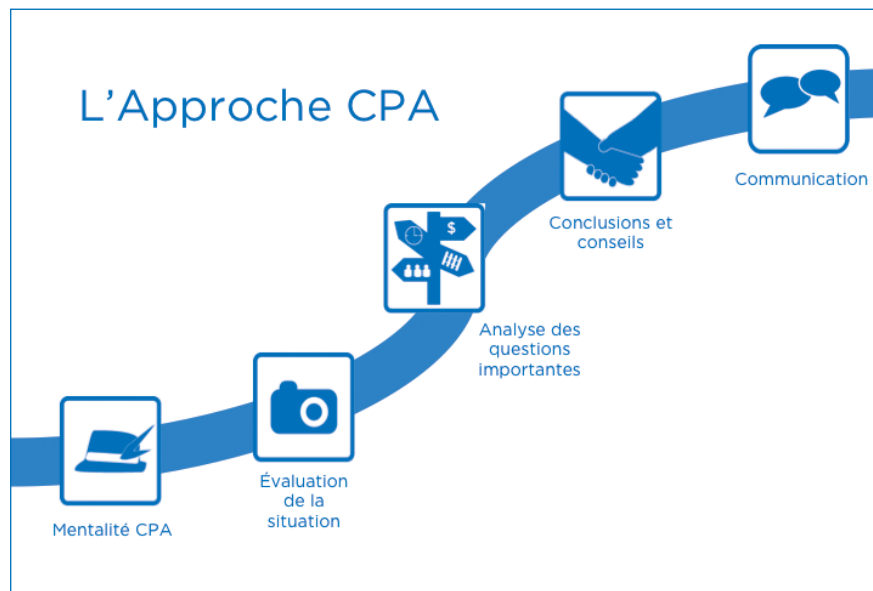
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

PROGRAMME
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE

L'Approche CPA

2 - Mentalité CPA

Le présent document d'information porte sur la *mentalité CPA*, qui, comme le montre le diagramme ci-dessous, constitue le premier volet de **l'Approche CPA**.





Mentalité CPA

La **mentalité CPA** correspond en quelque sorte au rôle à endosser pour faire montre des attitudes et des comportements propres aux CPA, particulièrement en matière d'éthique. C'est cette mentalité qui caractérise les CPA. Vous endosserez ce rôle dès le début de l'Approche CPA, et devrez ensuite l'assumer en tout temps, sans vous laisser distraire ou influencer, lorsque vous vous attaquez à un problème ou donnerez des conseils.



Mentalité CPA et Code de déontologie

La mentalité CPA comprend les exigences en matière de déontologie et d'indépendance énoncées dans le *Code de déontologie*, qui établit des normes d'éthique axées sur cinq principes clés :

- objectivité
- intégrité et diligence
- compétence
- confidentialité
- comportement professionnel

Le *Code de déontologie* est conçu pour assurer l'intégrité de la profession et maintenir la confiance du public. C'est pourquoi il fait partie de la mentalité CPA. Celle-ci ne se limite pas, toutefois, au seul *Code de déontologie*.

Mentalité CPA et compétences habilitantes

La mentalité CPA reflète les attitudes et les comportements qui correspondent à chacune des compétences habilitantes définies dans la Grille de compétences des CPA. Voici plusieurs exemples des attitudes ou valeurs qui sous-tendent les comportements qui correspondent aux compétences habilitantes.

Exemple de compétence habilitante	Attitudes/valeurs CPA sous jacentes
<i>1. Agir de façon éthique et selon des valeurs professionnelles</i>	
1.2.2 Accomplir son travail avec compétence et diligence.	Le CPA doit accomplir son travail avec compétence et diligence afin d'en améliorer la qualité et de renforcer la confiance qu'on peut avoir envers lui et la profession.
1.3.3 Contribuer au mieux-être de la collectivité, par exemple en faisant oeuvre philanthropique et en faisant preuve de responsabilité sociale et de bonne gestion environnementale.	Il est souhaitable de contribuer au mieux-être de la collectivité; les responsabilités du CPA s'étendent au-delà de ses propres intérêts et de ses responsabilités envers les clients et la profession.

Exemple de compétence habilitante	Attitudes/valeurs CPA sous jacentes
<i>2. Résoudre des problèmes et prendre des décisions</i>	
2.1.4.4 Analyser et synthétiser les points de vue des autres pour parfaire sa compréhension des enjeux ou des répercussions des autres solutions possibles.	Les points de vue des autres sont utiles pour bien comprendre les questions qui se présentent et leurs répercussions, de sorte que, si le CPA sollicite activement et prend en compte les opinions des autres, la qualité de son travail s'en trouve améliorée.
2.1.6.1 Identifier et écarter les idées préconçues qui pourraient fausser ou limiter les analyses et les conclusions.	Comme les idées préconçues pourraient fausser ou limiter les analyses et les conclusions, le CPA doit chercher à les identifier et à les écarter.
<i>3. Communiquer (écrite et orale)</i>	
3.2.4 Faire preuve de professionnalisme dans les communications écrites et orales.	Le professionnalisme dont fait preuve un CPA dans ses communications reflète la qualité de son travail. Le CPA doit donc s'exprimer de façon aussi professionnelle que possible, tant dans ses communications orales qu'écrites.
3.3.3 Déterminer si la confidentialité est nécessaire et considérer la possibilité de restreindre la diffusion des communications.	Le CPA jouit d'une position de confiance et a accès à des renseignements confidentiels; il lui incombe de maintenir ce lien de confiance en restreignant la diffusion des communications, s'il y a lieu.
<i>4. Gérer sa performance</i>	
4.1.1 S'autoévaluer et mettre en oeuvre des stratégies pour améliorer son rendement au travail.	Conscient que son travail est perfectible, le CPA développe les compétences nécessaires pour s'autoévaluer, s'efforce d'atteindre un idéal et cherche continuellement à s'améliorer à tous les égards.
4.3.1 Formuler des avis d'expert uniquement dans ses domaines de compétences et de formation.	Le CPA accepte les limites de ses compétences et de sa formation professionnelles et s'abstient de formuler des avis dans des domaines qui dépassent ces limites.
<i>5. Collaborer et diriger</i>	
5.1.3 Surveiller l'avancement des projets et réviser les plans au besoin.	Le CPA reconnaît que l'avancement des projets pourrait ne pas se dérouler conformément aux plans et que ceux-ci pourraient devoir être révisés.
5.2.2 Reconnaître la valeur des équipes diversifiées et interfonctionnelles, et appuyer ce type de collaboration.	Le CPA valorise la contribution et le travail d'équipes qui sont diversifiées et interfonctionnelles.

Vous constaterez que ces attitudes et ces valeurs sous-tendent non seulement les comportements décrits pour les exemples présentés ci-dessus, mais aussi pour toutes les compétences habilitantes. Toutefois, la mentalité CPA ne se résume pas à ces seules compétences habilitantes.

Mentalité CPA et intégration

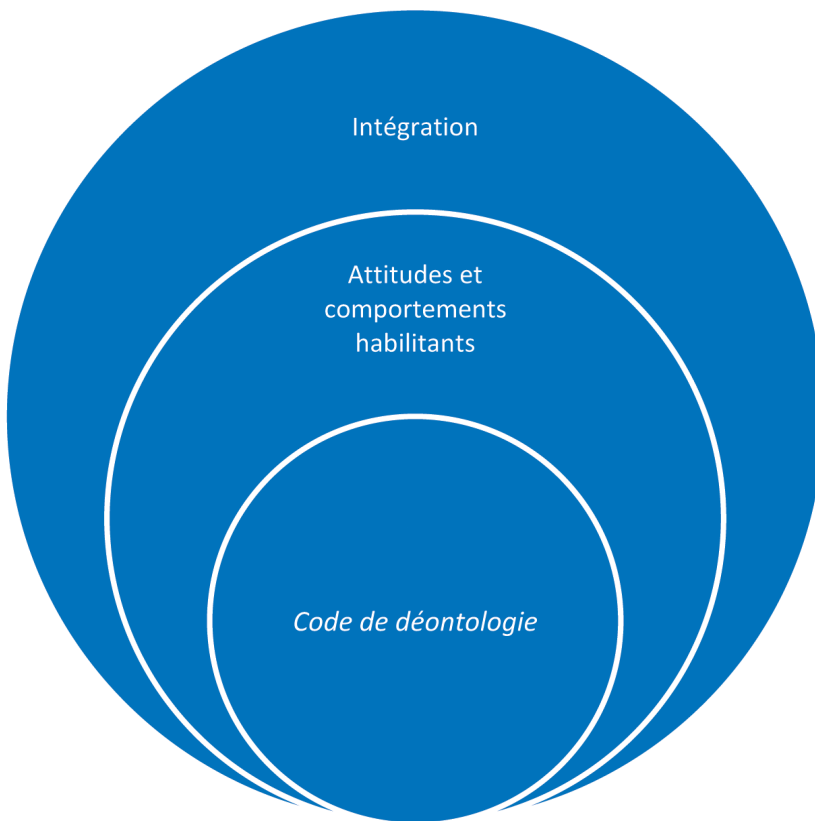
L'**intégration** est un thème prédominant dans l'ensemble de la *Grille de compétences des CPA* (Grille des CPA). En voici plusieurs exemples :

- Les notions d'éthique et autres compétences habilitantes, ainsi que les notions préalables dans des domaines comme les technologies de l'information (TI) font partie intégrante des différents modules du Programme de formation professionnelle.
- Les modules communs (C1 et C2), dont les compétences sont étroitement interreliées, portent notamment sur le droit, l'économie, la finance, la stratégie, la statistique et les technologies de l'information.
- Les CPA possèdent de solides compétences en analyse et en résolution de problèmes, une grande capacité d'innovation et de synthèse.
- Compétence 2.1.4 Intégrer l'information pour étudier chacune des solutions ou conclusions potentiellement valables.
- Compétence 2.1.5 Recommander et justifier une solution ou une conclusion fondée sur une vue d'ensemble de l'information se rapportant à la situation.
- Tous les candidats doivent suivre les deux derniers modules du PFP, ou modules de synthèse, lesquels intègrent les diverses compétences. Le module de synthèse 1 porte sur le leadership stratégique. Les compétences habilitantes sont développées plus à fond grâce au travail d'équipe et sont intégrées aux compétences techniques. Le module de synthèse 2 vise à préparer les candidats à l'examen final au moyen d'études de cas complexes.
- Intégrer : Combiner ou associer différents types d'informations pour dégager des perspectives ou une compréhension.

Si le thème de l'intégration est omniprésent dans la Grille de compétences des CPA, c'est que les activités d'un CPA sont étroitement interreliées. Le CPA est appelé à s'appuyer sur ses compétences habilitantes pour appliquer ses compétences techniques dans des situations où les différents domaines techniques se chevauchent souvent. Pour offrir un bon service aux clients, il doit utiliser toutes les compétences de façon intégrée. L'adoption d'une attitude et d'une approche axées sur l'intégration constitue donc un élément essentiel de la mentalité CPA.

La mentalité CPA, idéal d'excellence

Le diagramme ci-dessous illustre les idées dont nous avons précédemment traité. Le *Code de déontologie* comprend un sous-ensemble des attitudes et des comportements inclus dans les compétences habilitantes, qui découlent à leur tour de l'intégration des attitudes et des valeurs de l'ensemble des compétences. Ne se limitant pas aux indications fournies dans la *Grille de compétences* des CPA, la mentalité CPA représente un idéal d'excellence que chaque CPA s'efforce d'atteindre. La mentalité CPA, idéal d'excellence que chaque CPA s'efforce d'atteindre.



La mentalité CPA, utile à tous les CPA

Peut-être croyez-vous que certains aspects de la mentalité CPA, comme l'objectivité, l'attitude mentale indépendante et l'esprit critique, s'appliquent uniquement à la prestation de services de certification indépendants, ou que l'intégration ne concerne que les CPA qui occupent un poste de direction. Or, la capacité à demeurer impartial et l'aptitude à intégrer divers éléments d'information sont deux grandes qualités que les CPA peuvent mettre à contribution même lorsque leur rôle consiste à appuyer le travail des dirigeants au sein d'une organisation. Les CPA aident les autres à analyser les situations avec précision et favorisent l'exercice d'un jugement éclairé. La mentalité CPA dans son ensemble est donc utile à tout CPA, peu importe la carrière à laquelle il aspire, que ce soit comme auditeur, directeur financier ou entrepreneur, ou dans tout autre poste où l'intégrité doit être indissociable de la prise de décisions financières.



Liste de contrôle pour l'autoévaluation : Mentalité CPA

Pensez à une tâche que vous avez accomplie récemment : croyez-vous avoir appliqué de façon adéquate et soutenu la mentalité CPA? Quel serait l'ensemble idéal d'attitudes et de comportements à adopter pour la tâche en question? Vous pouvez utiliser la liste de contrôle en annexe 2 pour évaluer le travail effectué ou planifier le travail à faire dans le cadre d'une situation professionnelle.

Vous pouvez utiliser le diagramme ci-dessous pour vous aider à réfléchir aux différents aspects de la mentalité CPA.



Pour avoir un aperçu de la mentalité CPA et de ce qu'elle signifie, visionnez la [vidéo](#) qui accompagne ce document.

Annexe 1

Questions d'autoévaluations

Question n° 1

Laquelle des activités suivantes associez-vous le MOINS à l'aspect diligence de la mentalité CPA?

- a. Laquelle des activités suivantes associez-vous le MOINS à l'aspect diligence de la mentalité CPA?
- b. Un contrôleur adjoint utilise des techniques de remue-méninges pour faire ressortir toutes les questions importantes faisant l'objet d'une analyse.
- c. Un responsable de mission d'audit revoit d'un oeil critique le travail effectué et le jugement exercé par le chef de mission adjoint.
- d. Un contrôleur adjoint révisé la formulation d'une note de synthèse afin que l'analyse et les conclusions soient plus claires.

Question n° 2

Un contrôleur adjoint prépare une analyse de rentabilité des clients. Dans ce contexte, laquelle des activités suivantes associez-vous le MOINS à l'aspect esprit critique de la mentalité CPA?

- a. Consigner les sources d'information utilisées.
- b. Utiliser une analyse de sensibilité pour évaluer l'incidence de différentes hypothèses.
- c. Effectuer des tests pour vérifier l'exactitude des informations utilisées dans l'analyse.
- d. Modifier la présentation du chiffré pour montrer les calculs détaillés.

Question n° 3

Parmi les scénarios suivants, lesquels constituent des exemples d'adoption de la mentalité CPA? Sélectionnez toutes les réponses possibles.

- a. Un contrôleur adjoint chargé d'analyser le budget des investissements remet en question certaines des données et refuse de fausser les résultats pour favoriser l'investissement dans le projet, malgré les pressions exercées par un gestionnaire de l'entreprise.
- b. Un consultant élabore une nouvelle approche pour aider les clients à tirer profit de la planification successorale.
- c. Un contrôleur adjoint suit volontairement un cours pour approfondir ses connaissances sur la gestion des équipes et la résolution des conflits.
- d. Un superviseur dans un cabinet d'expertise comptable cherche à obtenir des commentaires sur ses efforts pour développer une nouvelle compétence.
- e. Un comptable interne ne fait rien après avoir découvert qu'un autre employé volait des fournitures de bureau.
- f. Un candidat du PFP consacre beaucoup d'efforts à ses travaux hebdomadaires, notamment à l'analyse des cas courts et à l'autoévaluation qui y fait suite.
- g. Un contrôleur adjoint acquiesce à la demande du directeur général d'inscrire à l'actif des coûts qui ne devraient pas l'être.

Réponses aux questions d'autoévaluations

Question n° 1

a.	Correcte	Les auditeurs indépendants sont expressément tenus d'obtenir des déclarations écrites de la direction du client. En satisfaisant à cette exigence, le CPA démontre qu'il se conforme aux normes professionnelles, mais pas nécessairement qu'il fait preuve de diligence. (Toutefois, il peut faire preuve de diligence pour s'assurer que toutes les normes professionnelles sont respectées.)
b.	Incorrecte	La diligence est associée à une analyse approfondie et exhaustive, ce que l'utilisation de techniques d'identification des principales questions vient appuyer.
c.	Incorrecte	La diligence consiste à s'assurer que son propre travail est complet et qu'il reflète l'exercice d'un jugement approprié, mais nécessite également que les travaux et les jugements des adjoints ou autres membres de l'équipe fassent l'objet d'une revue attentive et critique.
d.	Incorrecte	Le concept de diligence comprend la révision du travail pour en améliorer la qualité.

Question n° 2

a.	Incorrecte	Noter la provenance des informations utilisées dans une analyse conduit à remettre en question et à évaluer la qualité de ces informations, autrement dit, à l'exercice de l'esprit critique à l'égard des sources d'information.
b.	Incorrecte	Les analyses de sensibilité servent à évaluer de manière quantitative l'incidence de différentes hypothèses et aident les décideurs à déterminer la fiabilité et les risques associés à des résultats quantifiés.
c.	Incorrecte	Les tests sont effectués en raison de l'exercice d'un esprit critique envers l'exactitude des informations. Le résultat des tests pourra permettre d'être moins critique à l'endroit de l'exactitude des informations et de s'y fier davantage.
d.	Correcte	Montrer le détail des calculs effectués dans un chiffrier améliore la qualité de la communication, en particulier avec des décideurs qui ne savent peut-être pas utiliser un tableur. Cette activité n'est toutefois pas directement liée à l'esprit critique à l'égard de l'analyse, quoiqu'une meilleure compréhension de la manière dont sont effectués les calculs pourrait se traduire par une atténuation (ou, à l'inverse, une accentuation) de l'esprit critique du décideur.

Question n° 3

a.	Correcte	Ce scénario présente plusieurs aspects de la mentalité CPA, dont l'objectivité, l'attitude mentale indépendante, l'intégrité, l'honnêteté, l'esprit critique et le jugement professionnel.
b.	Correcte	Dans ce scénario, le consultant fait preuve de créativité, d'innovation, de compétence et de jugement professionnel.
c.	Correcte	Ce scénario constitue un exemple de travail d'équipe, de leadership, d'apprentissage permanent et éventuellement d'autonomie.
d.	Correcte	Ce scénario est un exemple d'autonomie et d'apprentissage permanent.
e.	Incorrecte	Dans ce scénario, le comptable contrevient à plusieurs des aspects de la mentalité CPA, dont l'intégrité et le jugement professionnel, et éventuellement la conformité aux politiques de l'entreprise.
f.	Correcte	Ce scénario illustre plusieurs aspects de la mentalité CPA, dont la diligence, l'autonomie, l'apprentissage permanent et la compétence.
g.	Incorrecte	Ce scénario présente un comportement qui contrevient à plusieurs aspects de la mentalité CPA, dont l'objectivité, l'attitude mentale indépendante, l'intégrité, l'honnêteté et la conformité aux normes comptables.

Annexe 2

Liste de contrôle pour l'autoévaluation : Mentalité CPA

Vous pouvez utiliser la liste de contrôle ci-dessous pour évaluer le travail effectué ou planifier le travail à faire dans le cadre d'une situation professionnelle. Pour obtenir plus d'informations, voir *l'Approche CPA 2 - Mentalité CPA*.

	Oui	Non	S.O.
Agir de façon éthique et selon des valeurs professionnelles			
1. A-t-on analysé adéquatement les questions d'éthique propres à la situation et choisi une ligne de conduite appropriée sur le plan éthique?			
2. Le travail a-t-il été effectué avec compétence et diligence?			
3. A-t-on fait preuve d'objectivité et d'une attitude mentale indépendante dans l'exécution des travaux et l'atteinte des conclusions?			
4. A-t-on fait preuve d'esprit critique pour évaluer la source et la qualité des informations et des constatations?			
5. A-t-on cherché des occasions de se tenir au courant des tendances actuelles et des questions nouvelles, et d'acquérir de nouvelles compétences se rattachant au problème?			
6. A-t-on protégé les intérêts des parties prenantes en maintenant la confidentialité, en privilégiant l'intérêt public et en évitant tout conflit d'intérêts?			
7. Le cas échéant, les besoins de la collectivité ont-ils été pris en compte (oeuvres philanthropiques, responsabilité sociale et environnementale, etc.)?			
8. Peut-on dire que le travail effectué et/ou la ligne de conduite recommandée :			
a. reflètent l'honnêteté et l'intégrité?			
b. rehaussent la réputation de la profession?			
c. respectent les lois et règlements applicables?			
d. sont conformes au <i>Code de déontologie</i> ?			
e. satisfont à toutes les normes professionnelles pertinentes?			
f. respectent les politiques internes?			
Résoudre des problèmes et prendre des décisions			
9. A-t-on su voir, puis rejeter les idées préconçues susceptibles de fausser ou de limiter les analyses et les conclusions?			

	Oui	Non	S.O.
10. A-t-on utilisé des techniques de remue-méninges et autres pour trouver des solutions, des problèmes, des points de vue et des répercussions qui n'ont pas encore été identifiés?			
11. A-t-on envisagé l'utilisation de méthodes peu courantes pour recueillir des informations, effectuer des analyses ou dégager des conclusions?			

Communiquer

12. A-t-on fait preuve de professionnalisme dans les communications écrites et orales?			
13. A-t-on déterminé si la confidentialité était nécessaire et considéré, au besoin, la possibilité de restreindre la diffusion des communications?			

Gérer sa performance

14. Une autoévaluation a-t-elle été réalisée et y a-t-il eu amélioration lorsque c'était possible?			
15. A-t-on reconnu et géré les limites de ses compétences professionnelles (par exemple, en s'investissant dans le perfectionnement professionnel ou en ayant recours à des conseillers)?			

Collaborer et diriger

16. A-t-on adéquatement planifié et géré le travail?			
17. S'il y avait lieu, a-t-on travaillé efficacement en équipe (par exemple, en s'engageant à voir l'équipe réussir et en participant activement aux activités de celle-ci)?			

Intégration des diverses compétences

18. 1A-t-on su voir et explorer les occasions d'intégration des diverses compétences? Tenir compte de l'intégration :			
a. des compétences habilitantes;			
b. des compétences techniques;			
c. des compétences habilitantes et des compétences techniques.			



L'Approche CPA de CPA Canada est mis à disposition selon les termes de la licence **Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International**.

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <https://www.cpacanada.ca/fr/droits-dauteur>.

Les désignations « Comptables professionnels agréés du Canada », « CPA Canada » et « CPA » sont des marques de commerce ou de certification des Comptables professionnels agréés du Canada.

© 2015 Comptables professionnels agréés du Canada. Tous droits réservés.